



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



RAPPORT D'ATELIER

REUNION DE LA PLATEFORME NATIONALE AVEC LES REPRESENTANTS REGIONAUX



Moramanga 21, 22, 23 juin 2017

Par le Facilitateur
Abraham Elison

Abréviations

BNCR	Bureau National de Coordination de la REDD+
BRCR	Bureau Régional de Coordination de la REDD+
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CLIP	Consentement libre et informée au préalable
COFIL	Comité de Pilotage de la REDD+
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DD	Déforestation et dégradation des forêts
DREEF	Direction régionale de l'environnement de l'écologie et des forêts
EES	Evaluation Environnementale Stratégique et Sociale
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
GES	Gaz à effet de serre
GMC	Groupe Méthodologique Carbone
GTS	Groupe Technique Sauvegardes
IEFN	Inventaire Ecologique et Forestier National
OPCI	Organisme Public de Coopération Intercommunale
OSC	REDD+ Organisations de la Société Civile REDD+
MECIE	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEEF	Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts
MGP	Mécanisme de gestion des plaintes
MNV	Mesure, notification et vérification
NERF	Niveau d'émission de référence forestière
PAP	Personnes affectées par le projet
PAT	Personnel d'Appui Technique (rattaché au BRCR)
PE	Programme Environnemental
PFN REDD+	Plateforme Nationale REDD+
PFR REDD+	Plateforme Regionale REDD+
POLFOR	Politique Forestière
PRE	Programme de Reduction d'Emissions Atiala Atsinanana
PTF	Partenaire Technique et Financier
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts incluant la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier
SAVA	Région Sambava, Andapa, Vohémar, Ambilobe
SIS	Système d'Information sur les Sauvegardes
SLC	Structure Locale de Concertation
SP	Secteur Privé
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
STD	Structure Reetoriale Déconcentrée
VOI	Vondron'Olona Ifotony (Communautés Locales de Base en français)

Table des matières

1	L'ATELIER ET SA SUITE.....	4
2	RESUME DES RESULTATS ET DECISIONS.....	4
3	ANNEXE : METHODOLOGIE DE NOTATION DURANT LA REVUE PARTICIPATIVE.....	6
3.1	Rappel sur la revue participative	6
3.2	Les catégories et les groupes de participants	7
3.3	Méthodologie de notation de la revue participative	8
4	ANNEXE : LES RESULTATS PAR CATEGORIES DE PARTICIPANTS A LA REVUE	10
5	ANNEXE : TABLEAU DE COMPILATION DES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE.....	14

1 L'ATELIER ET SA SUITE

Cinquième réunion de la Plateforme Nationale REDD+ (PFNredd), se déroulant du 21, 22, 23 juin à Moramanga, l'atelier avait pour objectifs

- (i) La consolidation des résultats de la revue participative (R Package) de la préparation REDD+
- (ii) La présentation du PRE auprès des autorités

La première journée a été consacrée (i) à la présentation d'un résumé sur le processus REDD, (ii) à une discussion suivie de validation de la méthodologie de consolidation des résultats des différents ateliers de la revue participative, et (iii) des travaux de groupe pour discuter du contenu des tableaux de consolidations de la revue.

La seconde journée a été utilisée pour discuter, améliorer et valider les principales recommandations et plan d'action de la revue participative.

La dernière journée a été affectée à (i) la présentation de la synthèse des résultats de l'atelier, (ii) un début de discussion sur le renforcement de la place des VOI dans les SLC, et (iii) la présentation du PRE.

La prochaine réunion du PFNredd sera fixée par le BNC-REDD.

2 RESUME DES RESULTATS ET DECISIONS

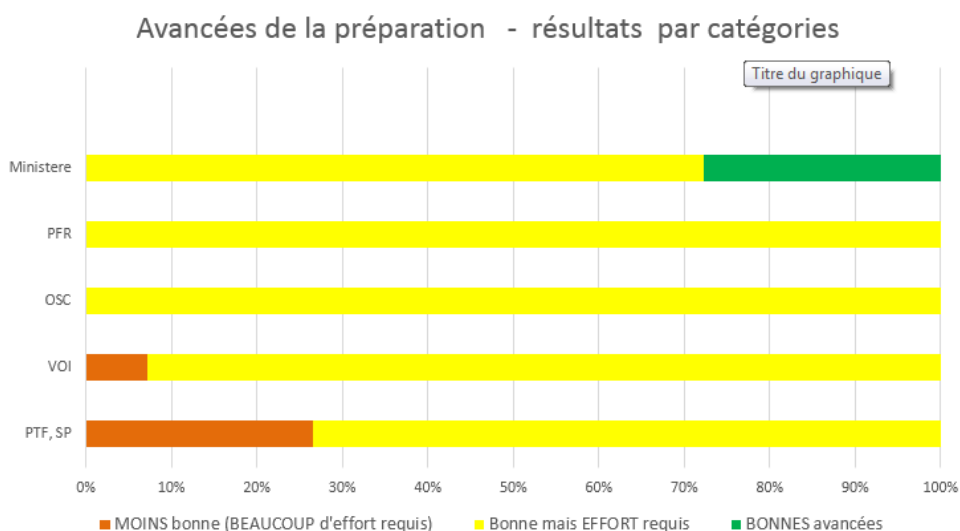
On rappelle que « la revue participative » :

- . fait partie du document R-Package qui consiste à montrer « l'avancement et les actions à prévoir » de la « préparation » du pays à la REDD+ ;
- . est une auto évaluation, de ce progrès à la préparation, menée au niveau de 5 catégories de parties prenantes : -communautés de base (VOI), -société civile (OSC), -plateforme régionale REDD+ (PFR), -ministère, partenaire technique financier (PTF) et -secteur privé ;
- . et dont le résultat est un tableau «compilé » comportant les notes par critère et des informations qualitatives (recommandations, plan d'action ...).

➤ Les décisions sur la revue sont:

- La méthodologie de compilation et de calcul des moyennes par critères de la revue, détaillée en annexe page 6, est validée. Par conséquent, les résultats en annexe page 10, sont aussi validés.
- Les recommandations de la revue, détaillées en page 14, à inclure dans le R-Package, sont validées.

➤ Le résultat synthétique¹ des notations de la revue est illustré par le graphe suivant:



¹ Résultat ramené en pourcentage des critères réellement évalués par chaque catégorie

Ce graphique signifie que:

- Pour l'ensemble des parties prenantes, Madagascar a fait de bonnes avancées, mais il manque quelques efforts.
- Au niveau des différentes catégories d'acteurs:
 - . Les ministères considèrent l'avancée comme bonne, de manière satisfaisante;
 - . Pour les OSC et la plateforme régionale, ils considèrent l'avancée comme bonne, mais des efforts mineurs sont à produire ;
 - . Pour les VOI, l'avancée de la préparation est bonne, mais que le retour d'information est largement déficitaire;
 - . Les PTF et les groupes techniques sont très nuancés. Ils perçoivent que l'avancée est « insuffisante » dans les 7 domaines clés suivantes:
 - Mandat dans les dispositifs, capacité de gestion des fonds, Mécanisme de remontée des informations ;
 - Prise en compte des droits aux ressources, lois et règlements, mécanisme de partage des avantages ;
 - Le système de suivi des activités REDD+.

➔ **Les principales recommandations de la revue, les « plus discutées durant l'atelier », sont les suivantes :**

- Pour la Composante 1: consultation et préparation
 - . 1..Opérationnaliser les SLC le plus tôt possible, et renforcer la place des VOI (dépendant de la forêt) dans le fonctionnement de cette structure.
 - . 2..Clarifier les rôles et responsabilités, à travers un guide, avant la mise en œuvre.
 - . 3..Mettre en cohérence les communications (surtout pour le niveau local), et assurer l'adéquation/accélération des retours d'informations après les consultations.
- Pour la Composante 2: stratégie REDD+
 - . 4..Renforcer de manière prioritaire l'intégration multisectorielle (décision, coordination, spatialisation ...), et prendre en compte la migration.
 - . 5..Sécuriser (texte) avec équité -le mécanisme de partage des revenus, et -la gestion du fonds carbone.
 - . 6..Mettre un accent particulier sur les solutions alternatives permettant de limiter la déforestation/dégradation.
- Pour la Composante 3: niveau de référence
 - . 7..Capitaliser les multiples expériences à Madagascar.
- Pour la Composante 4: Suivi des forêts et Sauvegarde
 - . 8..Impliquer plus fortement les parties prenantes dans le système de suivi.

➔ **Pour la première recommandation ci-dessus, (renforcer la place des VOI dans les SLC), une première discussion a été menée et a recommandé les points suivants**

- La structure SLC est à maintenir dans le dispositif malgré le risque que les VOI soient minoritaires ;
- Il est proposé de formaliser un guide opérationnel pour le traitement de la REDD+ par les SLC, selon les principes suivants :
 - . Les porteurs de projet (VOI, privé, programme nationale/régionale ...) préparent préalablement leurs initiatives. Des accompagnements spécifiques sont à prévoir pour les communautés de base ;
 - . Les réunions du SLC pour le REDD+ sont spécifiques ;
 - . L'ensemble des porteurs de projets sont invités à ces réunions, et « participe aux décisions » d'arbitrage.

3 ANNEXE : METHODOLOGIE DE NOTATION DURANT LA REVUE PARTICIPATIVE

3.1 RAPPEL SUR LA REVUE PARTICIPATIVE

La revue participative, discutée durant cet atelier, fait partie du R-Package.

3.1.1 Le R-Package

Le document R-Package consiste à montrer « l'avancement et les actions à prévoir » pour le processus de « préparation » de Madagascar à la REDD+.

L'évaluation de cette préparation à la REDD+ se déroule en 2 grandes étapes :

- La rédaction du document R-Package par le BNC, et qui comporte 3 grands volets :
 - Le Résumé du progrès de préparation ;
 - **La Revue participative** par les parties prenantes. C'est une sorte d'auto évaluation, sur 34 critères fixés par le FCPF ;
 - Les Plans d'actions pour compléter la préparation.
- L'Évaluation « externe » du R-Package, sur 2 niveaux :
 - . par des experts internationaux (TAP)
 - . par les autres pays avec les bailleurs (le Comité des participants du FCPF)

3.1.2 La revue participative de Madagascar

L'objectif est d'établir une notation par l'ensemble des acteurs sur les 34 critères fixés par le FCPF.

Elle s'est déroulée en 4 phases :

- . La Consultation nationale pour les groupes : PTF-GT-secteur privé, Ministères, OSC-VOI
- . Les Consultations régionales, sur 5 régions pour les OSC, VOI et PFR
- . La consolidation des résultats par les responsables du BNC
- . La validation et/ou correction de la consolidation à travers cet atelier 21-22 juin 2017 à Moramanga

Le calendrier s'est étalé sur 1,5 mois :



Le résultat est un tableau consolidé, accepté par la plateforme nationale et les représentants des plateformes régionales participants de l'atelier de consolidation, comportant pour chacune des 34 critères les éléments

suivants : –les points faibles, -les points forts, -les recommandations, - la notation moyenne, et –le plan d'action correspondant.

La notation moyenne, codé selon 4 couleurs, représente les situations suivantes : Absence de progrès (rouge), plus d'effort requis (orange), bonnes avancées mais des efforts requis (jaune), bonnes avancées (vert).

3.2 LES CATEGORIES ET LES GROUPES DE PARTICIPANTS

Catégorie:

Ce sont les 5 grandes typologies de parties prenantes retenues :

- VOI (communautés de base)
- OSC (société civile)
- PFR (plateforme régionale)
- Ministères
- PTF, groupe technique et secteur privé

Groupe:

Un groupe est l'ensemble des participants dans un atelier. Plusieurs catégories peuvent être présentes dans un groupe.

Il y a eu 13 ateliers de groupes de participants, selon le tableau suivant :

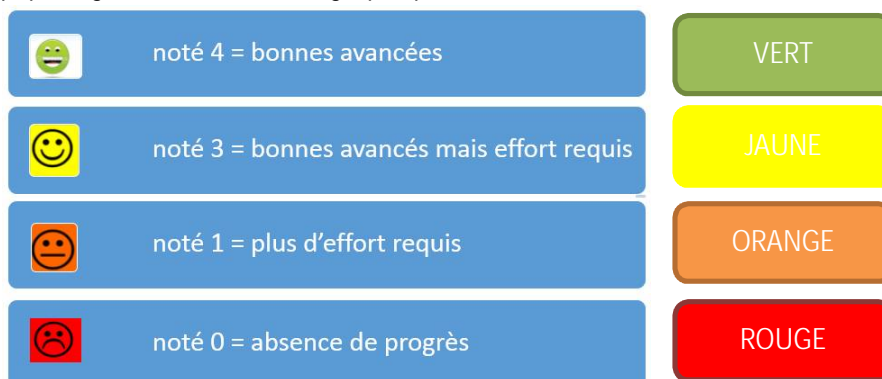
Niveau	Lieu	Date	GROUPES de participants
National	Antananarivo	9 mai	OSC, VOI
National	Antananarivo	10 mai	Partenaires Techniques et Financiers, Secteur Privé, Groupes Techniques
National	Antananarivo	11 mai	Ministères
Régional – Analanjirofo	Fénérive Est	16 mai	OSC VOI
Régional – Analanjirofo	Fénérive Est	17 mai	Plateforme Régionale REDD+
Régional – Atsinanana	Toamasina	16 mai	OSC VOI
Régional – Atsinanana	Toamasina	17 mai	Plateforme Régionale REDD+
Régional –Sofia	Antsohihy	23 mai	OSC VOI
Régional –Sofia	Antsohihy	24 mai	Plateforme Régionale REDD+
Régional – Alaotra Mangoro	Moramanga	23 mai	OSC VOI
Régional – Alaotra Mangoro	Moramanga	24 mai	Plateforme Régionale REDD+
Régional – SAVA	Sambava	30 mai	OSC VOI
Régional – SAVA	Sambava	31 mai	Plateforme Régionale REDD+

3.3 METHODOLOGIE DE NOTATION DE LA REVUE PARTICIPATIVE

Pour aboutir à la notation moyenne de chaque critère pour Madagascar, la méthodologie se subdivise en 3 étapes :

- La notation individuelle, dans un groupe de participant

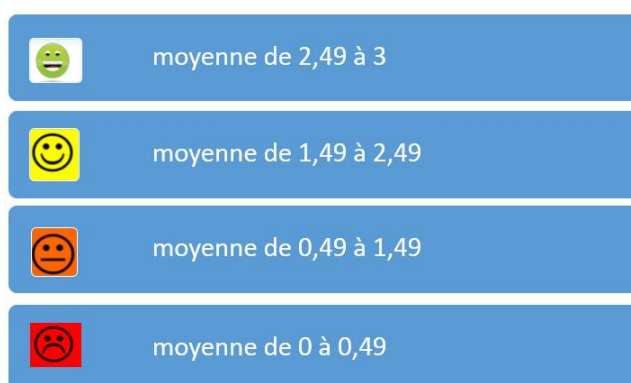
Durant chaque atelier, chaque participant donne une notation colorée, transformé en valeur de 0 à 3 par l'équipe organisatrice, selon le graphique suivant :



- La notation des catégories au sein d'un groupe

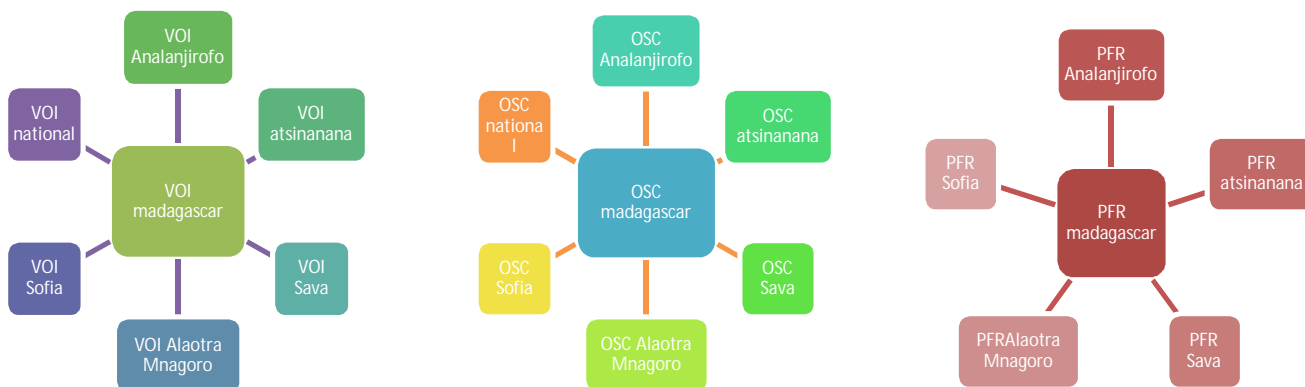
Durant chaque atelier d'un groupe de participants, on sépare la notation pour chacune des catégories.

La notation arithmétique d'une catégorie, à l'intérieur d'un groupe, est la moyenne calculée à partir de chaque note individuelle transposée ci-dessus. La notation, selon les couleurs de la FCPF, de la catégorie du groupe, pour le critère concerné, sera fixée selon la règle du graphique ci-dessous :



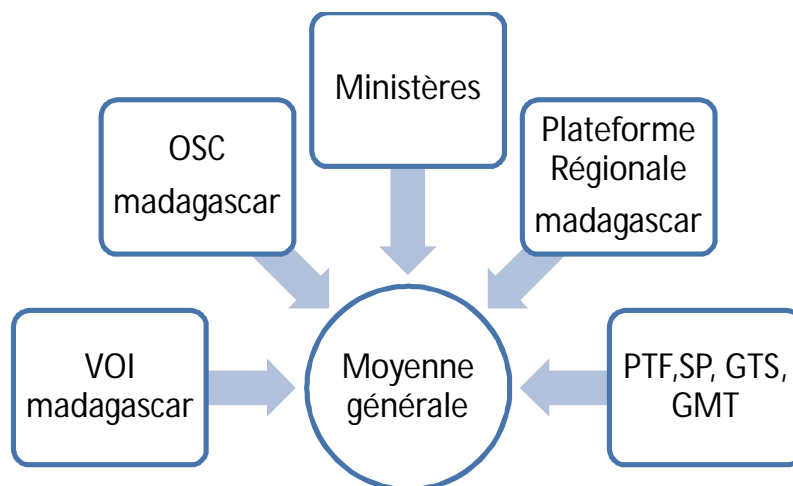
- La notation consolidée pour une catégorie de participant

Pour chaque critère, la notation générale d'une « catégorie » de participant est calculée par la moyenne de cette catégorie sur l'ensemble des 13 groupes, en particulier pour les VOI, OSC, et plateforme régionale. Les schémas ci-dessous en résument le principe.

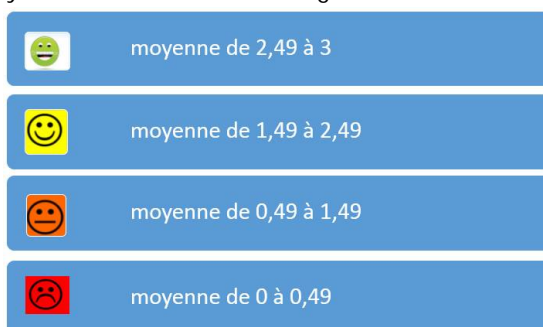


– La notation générale pour Madagascar

Pour chaque critère, la notation des parties prenantes à Madagascar sera la moyenne générale de chaque catégorie calculée ci-dessus.



La note colorée (4 niveaux de couleur, selon FCPF) sera une transposition de la note arithmétique moyenne calculée, selon la règle ci-dessous



4 ANNEXE : LES RESULTATS PAR CATEGORIES DE PARTICIPANTS A LA REVUE

La notation finale pour TOUTES LES PARTIES PRENANTES

	Critère d'évaluation	VOI	OSC	PFR	PTF	MINISTERES	Notation finale
	Nombre de données utilisés pour calculer la moyenne	<i>n = 06</i>	<i>n = 06</i>	<i>n = 05</i>	<i>n = 6-14</i>	<i>n = 15</i>	<i>n = 2-5</i>
1	Responsabilisation et transparence				2.06	2.53	2.29
2	Mandat et budget opérationnels				1.33	2.20	1.77
3	Mécanisme de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle				1.58	2.47	2.03
4	Capacité de supervision technique				1.73	2.27	2.00
5	capacité de gestion de fonds				1.45	2.13	1.79
6	Mécanisme de remontée d'information et de recours	1.73	1.68	2.00	1.42	1.87	1.74
7	participation et engagement des principales parties prenantes	1.85	1.76	2.14	1.96		1.93
8	Processus de consultation	1.89	1.80	2.17	1.83		1.92
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	1.71	1.59	1.84	1.58	1.93	1.73
10	utilisation et divulgation des résultats de consultation	1.25	1.56	1.79	1.36		1.49
11	Évaluation et analyse			2.16	2.00	2.20	2.12
12	Hierarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts			2.16	2.13	2.53	2.27
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+			2.05	2.06	2.43	2.18
14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	1.71	1.67	1.85	1.38	2.43	1.81
15	Incidence sur les lois et politiques forestières				1.81	1.71	1.76
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+				2.00	2.54	2.27
17	Évaluation de la faisabilité				1.63	2.69	2.16
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur				1.69	2.21	1.95
19	Adoption et application de lois et de réglementations				1.29	2.08	1.68
20	Directives de mise en œuvre				1.43	2.00	1.71
21	Mécanisme de partage des avantages	2.06	1.72	1.56	1.13		1.62
22	Registre national REDD+ et système de suivi des activités REDD+				1.29		1.29
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	2.36	2.04	1.93	2.25		2.15
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	1.93	1.89	2.04	1.75		1.90
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	2.29	1.89	1.98	1.88		2.01
26	Démonstration de la méthode				2.29		2.29

	Critère d'évaluation	VOI	OSC	PFR	PTF	MINISTERES	Notation finale
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national				2.14		2.14
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC				2.17		2.17
29	Explication de la méthode de suivi				1.86		1.86
30	Démonstration des premières phases d'application				2.00		2.00
31	Dispositifs et capacités institutionnels (1)				2.00		2.00
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	2.04	1.84	2.14	2.00		2.00
33	Suivi, notification et échange d'informations	1.76	2.07	1.97	2.00		1.95
34	Dispositifs et capacités institutionnels (2)	1.67	1.93	1.88	1.50	2.53	1.90

La notation pour l'ensemble des VOI

	Critères d'évaluation	Alaotra Mangoro	Atsinanana	Analanjirifo	national	Sofia	SAVA	Notation VOI
	Nombre de données utilisés pour calculer la moyenne	n = 05	n = 01	n = 03	n = 03	n = 05	n = 01	n = 06
6	Mécanisme de remontée d'information et de recours	1.5	2.00	2.00	1.50	1.40	2.00	1.73
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	1.83	1.00	2.67	2.00	1.60	2.00	1.85
8	Processus de consultation	1.67	1.00	2.33	2.33	2.00	2.00	1.89
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	1.17	2.00	1.67	1.00	1.40	3.00	1.71
10	Utilisation et divulgation des résultats de consultation	1.00		1.00	1.67	1.60	1.00	1.25
14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	1.60	1.00	2.67	1.50	2.50	1.00	1.71
21	Mécanisme de partage des avantages	2.00	2.00	2.33	2.50	1.50	2.00	2.06
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	1.80	2.00	2.33	2.50	2.50	3.00	2.36
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	1.80	1.00	2.00	2.00	2.75	2.00	1.93
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	2.00	3.00	2.00	2.00	1.75	3.00	2.29
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	1.80	1.00	2.00	1.67	2.75	3.00	2.04
33	Suivi, notification et échange d'informations	2.00	1.00	2.00	1.33	2.25	2.00	1.76
34	Dispositifs et capacités institutionnels (2)	1.00	2.00	2.33	1.67	2.00	1.00	1.67

La notation pour l'ensemble des OSC

	Critère d'évaluation	Alaotra Mangoro	Analanjirofo	Atsinanana	National	Sofia	SAVA	Notation OSC
	Nombre de données utilisés pour calculer la moyenne	n = 15	n = 15	n = 34	n = 12	n = 19	n = 16	n = 06
06	Mécanisme de remontée d'information et de recours	1.54	1.83	1.58	1.50	1.79	1.85	1.68
07	Participation et engagement des principales parties prenantes	1.77	1.92	1.62	1.67	1.53	2.08	1.76
08	Processus de consultation	1.54	1.83	2.08	2.08	1.64	1.62	1.80
09	Diffusion de l'information et accès à l'information	1.54	1.58	1.42	1.50	1.71	1.77	1.59
10	Utilisation et divulgation des résultats de consultation	1.54	1.75	1.28	1.67	1.43	1.69	1.56
14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	1.83	1.91	1.68	1.33	2.00	1.27	1.67
21	Mécanisme de partage des avantages	1.75	1.92	1.89	1.25	1.85	1.67	1.72
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	1.09	2.08	2.00	2.18	2.31	1.58	2.04
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	1.00	1.67	1.92	2.00	2.15	1.58	1.89
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	2.20	1.50	1.96	1.73	2.31	1.67	1.89
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	1.67	1.73	1.56	2.09	2.00	2.00	1.84
33	Suivi, notification et échange d'informations	1.90	2.18	2.15	1.64	2.46	2.08	2.07
34	Dispositifs et capacités institutionnels (2)	1.90	1.64	2.11	1.55	2.31	2.08	1.93

La notation pour l'ensemble des plateformes régionales

	Critère d'évaluation	Alaotra Mangoro	Atsinanana	Analanjirofo	Sofia	SAVA	Notation PFR
	Nombre de données utilisés pour calculer la moyenne	n = 20	n = 17	n = 18	n = 22	n = 13	n = 05
6	Mécanisme de remontée d'information et de recours	1.83	1.69	2.47	2.00	2.00	2.00
7	participation et engagement des principales parties prenantes	2.17	1.85	2.94	2.00	1.75	2.14
8	Processus de consultation	2.39	2.25	2.33	1.94	1.92	2.17
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	1.78	1.62	2.28	1.71	1.93	1.84
10	utilisation et divulgation des résultats de consultation	1.72	1.92	2.00	1.56	1.75	1.79
11	Évaluation et analyse	2.28	1.73	2.31	2.27	2.20	2.16
12	Hiérarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	2.00	1.91	2.12	2.47	2.30	2.16

	Critère d'évaluation	Alaotra Mangoro	Atsinanana	Analanjirifo	Sofia	SAVA	Notation PFR
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+	2.00	1.82	2.12	2.19	2.10	2.05
14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	1.72	1.55	2.18	2.00	1.80	1.85
21	Mécanisme de partage des avantages	1.11	1.50	1.53	1.88	1.80	1.56
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	1.88	2.08	2.18	2.13	1.40	1.93
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	1.65	2.08	2.35	2.13	2.00	2.04
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	1.71	1.91	2.35	2.13	1.80	1.98
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	1.88	2.08	2.53	2.08	2.11	2.14
33	Suivi, notification et échange d'informations	1.75	1.83	2.25	2.25	1.78	1.97
34	Dispositifs et capacités institutionnels (2)	1.81	1.67	2.13	2.00	1.78	1.88

5 ANNEXE : TABLEAU DE COMPILATION DES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE

Il a été décidé d'intégrer dans le rapport R-Package l'ensemble des paragraphes en GRAS du tableau ainsi que tous les éléments du plan d'action.

La 4^{ème} colonne donne la note de la revue pour Madagascar (cf méthodologie ci-dessus)

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
Composante 1. Organisation de la préparation et consultation				
1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+				
Critère 1. Responsabilisation et transparence - Les institutions de la REDD+ opèrent-elles de manière non-directive, responsable et transparente ?				
<p>1. La SLC est dotée d'une grande responsabilité qui sera de prioriser les actions, de donner des orientations aux Communes ou aux Régions</p> <p>2. La société civile est en train de se structurer (avec l'appui du BNC) en OSC REDD+ pour être une grande structure de contre-pouvoir au sein du REDD+</p> <p>3. Les discussions sur la REDD+ sont très animées dans quelques zones, grâce aux séries de consultation et la responsabilisation des autorités territoriales.</p> <p>4. Dans quelques régions, les SLC (Structures Locales de Concertation) selon les textes sur la Décentralisation sont déjà mises en place, il reste leur opérationnalisation</p> <p>5. Le Ministère de la Décentralisation contribue grandement à la mise en place des SLC</p> <p>6. <i>Les SLC ne sont pas seulement au niveau des communes mais aussi au niveau région (observation : Les PFR sont retenues comme les organes d'orientation (stratégie) et d'orientation (zone d'intervention, projet régional ...) au niveau</i></p>	<p>1. Les communications et les discussions sont limitées au sein des responsables et les techniciens mais n'incluent pas assez la société civile et les populations locales.</p> <p>2. La subjectivité peut atteindre les décideurs et les membres de la SLC, aussi il peut exister des risques de conflits d'intérêt et d'abus et de népotisme aux porteurs de projets. Le risque de politisation du Programme REDD+ n'est non plus à écarter.</p> <p>3. On évoque les appréhensions et les craintes quant à la pleine efficacité des structures locales de concertation, lesquelles sont présidées par le Maire, compte tenu du mandat politique du Maire</p> <p>4. La majorité des SLC mises en place sont en dehors des communes bénéficiaires du programme REDD+ et elles ne sont pas encore opérationnelles</p>	<p>1. Améliorer la communication interne des plateformes, par exemple par le respect de délai d'envoi des procès-verbaux de toutes les réunions.</p> <p>2. Il devrait y avoir un lien entre OSC REDD+ au niveau régional et au niveau national et les VOI surtout avant la réunion des PFN pour avoir une même idée, même voix</p> <p>3. Le renforcement de la mise en place, structuration et l'opérationnalisation des SLC est primordiale dans les communes où il y aura le programme REDD+ en priorisant les la participation de la société civile, des femmes et des jeunes</p> <p>4. Veiller à la transparence de la mise en place du SLC notamment l'élection de ses membres</p> <p>5. Renforcer les actions de communication auprès des Communes, y compris avec les SLC dès qu'elles soient opérationnelles</p> <p>6. Appuyer les Communes dans la mise en place de SLC car il existe encore quelques Communes sans SLC et renforcer la capacité des SLC en matière de REDD+</p> <p>7. VOI se fera représenter dans les SLC au niveau communal</p> <p>8. Faire des consultations spécifiques et isolées auprès des VOI, en dehors de leur participation</p>	<p>2.2 9</p>	<p>Préparation à la REDD+</p> <p>1. Assurer le fonctionnement et renforcement de capacité des institutions REDD+ : BNCR, BRCC, PFN, PFR, OSC REDD+ (national et 5 régions PRE et 4 régions Ouest)</p> <p>2. Appuyer à la création OSC REDD+, BRCC et COPIL</p> <p>3. Mettre en réseau les OSC nationale et régionales</p> <p>PRE</p> <p>4. Assurer l'opérationnalisation DREEF/BRC et nomination ou recrutement PAT</p> <p>5. Appuyer la création et opérationnalisation des SLC dans les zones hors PADAP</p> <p>6. Appuyer la lutte contre la corruption dans l'Administration à tous les niveaux</p> <p>7. Renforcer la capacité des VOI et les fédérations des VOI</p>

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
<p><i>régional. Ils disposent des BRC pour la mise en œuvre)</i></p> <p>7. <i>Un texte sur l'intercommunalité est en cours d'adoption actuellement et ce sera bénéfique pour le regroupement de SLC se trouvant dans un même bloc forestier (Observation : l'OPCI n'est pas retenue pour la coordination intercommunale car c'est trop large et n'est pas représentative)</i></p> <p>8. <i>Les VOI sont des véritables acteurs de mise en œuvre. Le SLC appuie les VOI dans la priorisation et dans l'identification des activités REDD+ au sein de la Commune et de la Région. (Observation : les VOI sont parmi les acteurs (prestataires) ou porteurs de projets REDD+ potentiels, ainsi que les ONGs, secteur privé, groupement d'agriculteurs etc.)</i></p>		<p>et de leur présence dans les plateformes (pour une meilleure considération de leurs avis)</p>		
Critère 2. Mandat et budget opérationnels – Les mandats des institutions REDD+ sont-ils clairs et les budgets sont-ils suffisants, prévisibles et durables ?				
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il importe d'apporter plus d'explications sur le budget, telles que l'utilisation du budget, les clés de répartition du budget prévisionnel, et les justificatifs des montants. 2. <i>Les besoins de la plateforme OSC ne sont pas encore estimés pour le budget de la préparation REDD+ (Observation et budget prévu pour la structuration, renforcement de capacité et fonctionnement)</i> 3. <i>Il faut préciser que la SLC n'est pas une institution, mais une structure. Quelles sont donc les moyens de sécurisation des actions des SLC par rapport à la Constitution qui établit seulement au niveau des Régions et les Communes ? (Observation : SLC créé par décret No2015-957)</i> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller au respect des principales missions de toutes les institutions incluant les SLC (notant que le SLC est une structure de concertation et non d'exécution). 2. Bien distinguer les Communes et les SLC, avec une séparation évidente des attributions entre ces deux structures locales et les articulations de leurs interventions respectives. Éviter que la SLC constitue une force de contre-pouvoir pour le Maire. 3. Il est proposé de formaliser un guide opérationnel pour le traitement de la REDD+ par les SLC, selon les principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Les porteurs de projet (VOI, privé, programme nationale/régionale ...) préparent préalablement leurs initiatives. Des accompagnements spécifiques sont à prévoir pour les communautés de base ; • Les réunions du SLC pour le REDD+ sont spécifiques ; 	<p>1.7 7</p>	<p>Préparation à la REDD+</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier des besoins de budget opérationnel pour la phase de mise en œuvre de la SNREDD+ 2. Finaliser la conception et diffuser à toutes les parties prenantes les dispositifs institutionnels de la mise en œuvre de la REDD+ 3. Mettre dans le site web le budget et le plan de travail de la phase préparatoire 4. Elaborer de guide pour donner des éclaircissements des rôles de tous les acteurs selon les dispositifs institutionnels incluant un guide opérationnel pour le traitement de la REDD+ par les SLC spécifiant la participation des porteurs de

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
		<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des porteurs de projets sont invités à ces réunions, et « participe aux décisions » d'arbitrage. <ol style="list-style-type: none"> 1. Bien séparer les responsabilités des VOI et des SLC. 2. Analyser toujours les cohérences juridiques avant la mise en place des structures ou des institutions. 		projet y compris les VOIs dans l'identification et priorisation des projets REDD+
Critère 3. Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle - Les institutions REDD+ sont-elles efficaces dans la coordination des activités REDD+ à travers les différents secteurs ?				
<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence de planification pour le renforcement de capacité des structures régionales (les plateformes et les BRC) 2. Formalisation de la mise en place de PFR sur la base des cadres juridiques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Absence d'articulation évidente et de circuit de liaison (information ou relation de travail) entre les PFN et PFR. 2. Il peut arriver que les décisions des grands décideurs au sein des Ministères ne prennent pas en compte les discussions engagées au sein des plateformes. 3. Certains sujets à débattre pendant les réunions nécessitent plus d'informations techniques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en cohérence et communication la PFN et les PFR 2. Partage systématique des rapports des réunions de plateformes pour que les membres de la Plateforme puissent rendre compte à leur supérieur hiérarchique décideur et ceux qu'ils représentent. 3. Intégrer les cellules ou les services spécifiques dans les Ministères directement concernés par les sujets à débattre par le PFN et PFR 4. Assurer la remontée d'informations 5. <i>Considérer l'intégration du Ministère en charge de la Décentralisation dans les PFN et PFR (observation : déjà inclus)</i> 	2.0 3	Préparation REDD+ <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la coordination et communication entre PFN et PFR, et au sein des secteurs concernés 2. Assurer le partage d'informations avec toutes les institutions REDD+ à tous les niveaux
Critère 4. Capacité de supervision technique - Les institutions REDD+ sont-elles efficaces dans la supervision multisectorielle des activités REDD+ ?				
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités de Communes (à travers les Bureau Exécutif du Maire) pour assurer le suivi attribué aux Communes 	2.0 0	Préparation à la REDD+ <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la capacité des BRC PRE <ol style="list-style-type: none"> 2. Renforcer les capacités des Communes pour le suivi des activités REDD+
Critère 5. Capacité de gestion des fonds - Les institutions REDD+ ont-elles une gestion budgétaire efficace, efficiente et transparente (y compris coordination avec les opérations financées par d'autres partenaires) ?				
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Voir de près les approches les plus efficaces pour assurer un bon audit financier 	1.7 9	Préparation à la REDD+ <ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir des manuels des procédures financières et administratives pour toutes les entités REDD+

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
Critère 6. Mécanisme de remontée d'information et de recours - Y a-t-il un mécanisme fonctionnel de remontée d'informations et de gestion des plaintes liées à la REDD+ ? Y a-t-il l'expertise et de moyens satisfaisants ? Les acteurs sont-ils informés du mécanisme et y-ont-ils accès ? Le mécanisme est-il efficace ?				
<ol style="list-style-type: none"> L'utilisation des structures déjà existantes comme base pour le mécanisme de gestion de plainte semble être une bonne chose surtout pour la population locale car elle est déjà familière à ce système et il ne reste plus qu'à améliorer son efficacité. Le DINA reste l'outil de mécanisme de gestion des plaintes le plus efficace au niveau local. Existence de DINABE dans certaines régions qui constituent déjà un mécanisme à valoriser Le processus d'élaboration du mécanisme s'est fait de manière participative et transparente. Les acteurs ont pleinement participé aux séances organisées. L'échelle d'intervention du mécanisme proposé actuellement s'étend du niveau Région-District-Commune jusqu'au Fokontany Valorisation et capitalisation des expériences rencontrées dans les projets de carbone forestier Le mécanisme permet d'uniformiser le mode de traitement des plaintes. Le mécanisme valorise les structures déjà existantes en matière de gestion de plaintes dans d'autres secteurs. 	<ol style="list-style-type: none"> Le degré de fonctionnalité de ce mécanisme ainsi que son niveau d'accessibilité ne sont pas encore suffisamment éclairés. Les caractéristiques des plaignants et les receveurs de plainte ne sont pas encore bien distincts. A titre indicatif, il n'est pas encore renseigné certains détails tels que le lieu de dépôt des plaintes : DREEF, Cantonnement, autre entité, etc. <ol style="list-style-type: none"> Une des préoccupations sur ce mécanisme est l'importance des charges financières qu'il requiert La peur et le respect des relations sociales restent encore un blocage pour l'application de DINA (une forme de MGP) au sein des VOI La durée d'un an pour un traitement de plaintes est trop longue Les membres de la plateforme OSC ne maîtrisent pas suffisamment ce mécanisme de gestion des plaintes. Le mécanisme est encore en cours d'élaboration. 	<ol style="list-style-type: none"> Accorder plus d'importance pour la résolution de conflit au niveau local La contribution des autorités traditionnelles est très sollicitée, car elle s'avère très efficace pour la résolution des problèmes locaux. Assurer que les plaintes liées aux délits de grande importance ou avec des enjeux régionaux, même si ceux-ci ont été entrepris au niveau local, seront portés devant les instances supérieures Veiller à ce que l'application du mécanisme n'inflige pas des charges financières aux plaignants Les mécanismes à élaborer devraient disposer d'un cadre général et aussi d'un cadre spécifique suivant l'évolution des contextes locaux et l'efficacité que l'on rencontre dans les Régions Un TDR pour chaque intervenant devrait être clair afin d'améliorer l'efficacité du mécanisme, mieux responsabiliser toutes les parties prenantes dans le MGP et renforcer les expériences acquises entre les VOI et l'administration. Le tribunal devrait toujours être considéré comme un dernier recours. Mettre en évidence les étapes du MGP : négociation, médiation, conciliation et arbitrage Les VOI, de l'union et de la fédération des VOI ont vraiment besoins des renforcements de capacité pour une meilleure application de DINA et leur appui, l'incitation à l'élaboration et à l'homologation de DINA. Le niveau le plus bas proposé est la Commune. En plus de la redynamisation et l'accompagnement des structures locales déjà existantes, une mise en place de tribunal spécial pour les ressources naturelles serait 	1.7 4	<p>Préparation à la REDD+</p> <ol style="list-style-type: none"> Finaliser et valider la proposition d'un dispositif institutionnel et guide de gestion des plaintes Etablir un système de suivi de la gestion des plaintes Renforcer la capacité des gestionnaires des plaintes <p>PRE</p> <ol style="list-style-type: none"> Assurer l'opérationnalisation du MGP jusqu'au niveau local dans les zones concernées par les activités REDD+

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
		<p>une grande force pour l'administration (Observation : à étudier)</p> <p>11. Expliquer aux communautés et aux autorités que le DINA (définition en tant que convention sociale) est une mesure de régulation et non une mesure de répression</p> <p>12. Réduire la durée de traitement et de résolution de conflits.</p> <p>13. Donner une latitude de pouvoir aux autorités locales ou aux structures locales de gestion des plaintes.</p> <p>14. Les procédures qui accompagnent le mécanisme devraient être souples et simples</p>		
1b. Consultation, participation et sensibilisation				
Critère 7. Participation et engagement des principales parties prenantes- Les mécanismes de participation permettent-ils la participation pleine, effective et constante des parties prenantes ? Est-ce que les groupes marginalisés comme les femmes jeunes et populations locales dépendantes des forêts sont mobilisés ? Est-ce que la participation des communautés locales dépendant des forêts est assurée ?				
<p>1. Les structures mises en place par BNC REDD+ permet la participation de toutes les parties prenantes même les groupes vulnérables et marginalisés qui sont représentés par les Organisations des Sociétés Civiles.</p> <p>2. L'intégration des membres des fédérations de VOI dans les Plateformes régionales et nationale est importante pour la voix des populations locales.</p> <p>3. La participation des communautés locales s'avère satisfaisante, avec un taux de participation élevée et une bonne considération de la voix féminine.</p> <p>4. Les réunions pour les OSC et les VOI sont séparés de la PFR pour qu'il y ait plus participation de tous les intervenants</p> <p>5. La formalisation de la mise en place des OSC REDD+ qui se fera incessamment montre la participation et l'engagement positif des OSC et de VOI vis-à-vis du programme.</p> <p>6. L'approche genre est respectée</p>	<p>1. Les populations locales et les VOI sont très peu représentés dans les réunions.</p> <p>2. En dépit des consultations régionales, il a été constaté que les approches au niveau local ne sont pas suffisantes.</p> <p>3. Les VOI devraient être en mesure de représenter les populations rurales mais leurs activités quotidiennes, leurs isolements et l'accessibilité font souvent défaut à leur disponibilité de participer à des réunions.</p> <p>4. D'habitude, les représentants « au niveau local », ne rendent pas compte auprès des populations locales.</p> <p>5. La participation des jeunes et les groupes vulnérables ne sont pas explicite dans les statistiques comme celui des femmes. Cela ne signifie pas pour autant que les jeunes n'aient pas été considérés dans les consultations et les participations.</p>	<p>1. Afin de pallier au changement des représentants qui assistent aux réunions, les structures membres devraient se communiquer et discuter les informations pertinentes</p> <p>2. Il faut mettre en place un système permettant de suivre de près la participation et l'engagement des groupes vulnérables et les jeunes dans les restes des activités du programme REDD+.</p> <p>3. Pour assurer la participation effective des communautés locales, il serait mieux d'utiliser des interlocuteurs ou des médiateurs locaux dans les consultations et les études sur terrain ou pendant les sensibilisations.</p> <p>4. Mise en place des SLC le plutôt possible</p> <p>5. L'intégration des villageois qui vivent à l'intérieur en proximité de la forêt dans les SLC</p> <p>6. Intégrer quelques élus dans les plateformes</p> <p>7. Pour la formalisation de la Plateforme, il est conseillé d'adopter un règlement intérieur.</p> <p>8. Il a été proposé une nouvelle attribution à la plateforme comme l'identification, la priorisation et la planification des activités</p>	1.9 3	<p>Préparation à la REDD+?</p> <p>1. Appuyer la participation et l'engagement des associations des femmes</p> <p>2. Définition des critères d'identification des groupes vulnérables</p> <p>PRE</p> <p>1. Opérationnaliser la SLC avec la participation de la société civile, des femmes, des jeunes et des représentants des populations riveraines des forêts</p> <p>2. Renforcer la place que doit occuper le VOI dans la SLC</p> <p>3. Appuyer la pleine représentation et la pleine intégration des communautés locales (en dehors des VOI) dans les prises de décisions</p>

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
	<p>6. Ce sont surtout les individus instruits qui participent aux réunions et cela risque de biaiser la pleine participation des populations à la base.</p> <p>7. Les critères de sélection des représentants sont assez complexes pour les populations locales par conséquent, il est difficile pour les communautés de bien choisir efficacement et convenablement leurs représentants (critère d'instruction, critère de bonne volonté, critère d'intégrité, critère de légitimité, etc).</p> <p>8. Les communautés locales sont méfiantes vis-à-vis des personnes étrangères et intellectuelles.</p> <p>9. Faible participation du secteur privé, notamment les acteurs de l'exploitation forestière, minière</p>	<p><i>selon la politique de la Région (Observation la priorisation (spatial et thématique) relève de la PFR, la planification opérationnelle relève du BRC)</i></p> <p>9. L'intégration des chefs de fokontany, les VOI et les autorités traditionnelles dans les SLC (Observation : cf Décret SLC)</p> <p>10. Renforcer la participation et l'implication des acteurs du secteur privé, notamment les exploitants forestiers, les exploitants miniers</p> <p>11. Appuyer la participation des STD et des CTD</p> <p>12. Améliorer les relations et les interactions entre le VOI, le Fokontany et les communautés locales (Fokonolona)</p>		
<p>Critère 8. Processus de consultation- Les processus de consultation sont-ils clairs, représentatifs et transparents au niveau national, régional et local ? Est-ce que les participants des différentes parties prenantes sont auto-sélectionnés ? Fait-on appel aux institutions et aux processus de décision des populations locales pour enrichir les consultations et renforcer la participation ? L'aspect genre est-il pris en compte dans la concertation ?</p>				
<p>1. Le processus et le mode de consultation sont variés suivant la catégorie des acteurs à consulter.</p> <p>2. L'utilisation de la langue malagasy à toutes les réunions a permis à l'assistance de s'exprimer ouvertement et avec efficacité.</p> <p>3. Les consultations régionales ont été effectuées à plusieurs reprises.</p>	<p>1. Parfois, la planification des rencontres entre les consultants et les populations locales n'est pas respectée par les consultants. Donc, il y a obligation pour les communautés de se plier au programme des visiteurs, lequel pourrait ne pas les convenir.</p> <p>2. Il existe des doutes sur la qualité des consultations villageoises. On soulève deux problématiques : (1) les approches méthodologiques et la capacité technique des consultants et</p>	<p>1. Assurer que les communautés qui dépendent de la forêt soient bien représentées dans les éventuelles consultations.</p> <p>2. Les invitations doivent être parvenues largement en avance afin d'optimiser et d'assurer la pleine participation des acteurs. Il faut tenir compte de l'éloignement et des conditions d'accessibilité des acteurs pour l'organisation logistique et le déplacement pour des réunions de consultations.</p> <p>3. Les formes de consultations en dialecte locale sont très sollicitées, tant pendant les ateliers</p>	<p>1.9 2</p>	<p>Préparation à la REDD+</p> <p>1. Continuer des consultations régulières des PFNs et PFRs et les OSC</p> <p>2. Prioriser des expertises nationales et locales, surtout pour les consultations</p>

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
	(2) la sincérité des réponses données par les communautés locales.	<p>que lors des focus-group avec les communautés locales</p> <p>4. Il est préférable de collaborer avec des interlocuteurs locaux, incluant les STD surtout pour une meilleure qualité des informations à recueillir.</p> <p>5. Afin d'optimiser la fiabilité des résultats des consultations publiques au niveau local, on propose tout d'abord de renforcer les missions de supervision de BNC REDD et ensuite de développer un outil et un système de contrôle afin de réduire les dérapages méthodologiques par les prestataires.</p> <p>6. La durée de collecte de données devrait être souple et en fonction du contexte local (us et coutumes).</p> <p>7. Comment faire en sorte de considérer séparément les avis des femmes et des hommes pendant les consultations ?</p>		
<p>Critère 9. Diffusion de l'information et accès à l'information- Est-ce que la diffusion et la divulgation d'information se passe en temps voulu et de manière transparente, (ex. sur les options stratégiques REDD+, niveau de référence et systèmes de suivi etc.) ? L'information est-elle accessible aux parties prenantes dans un format et une langue qu'elles comprennent ? Est-ce que les moyens de communication utilisés pour informer les parties prenantes sont appropriés tenant compte du contexte culturel ?</p>				
<p>1. Site WEB de REDD+ sera très bientôt opérationnel</p> <p>2. Divers moyens pour une large diffusion des informations ont été utilisés</p> <p>3. « News letters » pour diffusion trimestrielle</p> <p>4. Il est déjà planifié des actions de communication et des communiqués de presse à toutes les cibles et à plusieurs niveaux : local, régional et national.</p> <p>5. Les réunions sont déjà des outils d'informations par excellence auprès des acteurs directement impliqués par le programme REDD+.</p> <p>6. La formation des journalistes sur le Programme REDD+ est prévue</p>	<p>1. Les actions de communication actuellement proposées ne vont certainement pas toucher les communautés locales.</p> <p>2. Les outils et supports proposés sont adaptés aux grandes villes dotées d'une connexion internet.</p> <p>3. Certains membres de la plateforme ne rendent pas compte aux autres membres de leurs structures d'appartenance. En ce sens, il n'y a pas mise au même niveau d'informations pour tous les acteurs.</p> <p>4. Les documents ne sont pas toujours partagés</p> <p>5. Les termes techniques sont nombreux alors que les communautés de base</p>	<p>1. Organiser des séances de sensibilisation et de diffusion d'information concernant le programme REDD+ à des émissions télévisées et radio locales qui sont les plus utilisées par les villageois.</p> <p>2. Proposition d'utilisation des affichettes et de répétition de l'importance de Kabary (pour faire la communication officielle des textes)</p> <p>3. Elaborer des documents synthétiques pour les rapports d'étude et les PV des réunions, pour les décideurs et pour les autres parties prenantes y compris les structures régionales et locales</p> <p>4. Partager sur le site web les résultats des études déjà disponibles</p> <p>5. Afin que les Communes et les Districts qui n'ont pas accès à internet puissent suivre l'évolution</p>	<p>1.7 3</p>	<p>Préparation à la REDD+</p> <p>1. Assurer la mise à jour régulière du site web BNC REDD+</p> <p>2. Finaliser, valider et mettre en œuvre de la stratégie nationale de communication REDD+</p> <p>3. Assurer un choix de moyens de communication ciblés pour une bonne compréhension de chaque groupe de partie prenante</p> <p>4. Etablir de partenariat avec le ministère en charge de la communication, de l'éducation</p>

Points forts	Points faibles	Recommandations	Plan d'action
<p>7. La formation ACADEMIE REDD+ a été une initiative faite à Antananarivo, qui pourrait être répliquée dans les Régions. Il s'agit d'une formation des formateurs pour le programme REDD+.</p> <p>8. Les outils de diffusion d'information sont divers et peuvent être variés d'une région à une autre (kabary_affichage-etc...)</p> <p>9. La Stratégie nationale de communication est en cours d'élaboration et actuellement en attente de validation qui va se traduire à la suite en plan de communication</p> <p>10. Les consultations conduites en malagasy ont donné des résultats très favorables et positifs particulièrement à la compréhension et à la participation des assistances.</p>	<p>ne comprennent pas encore suffisamment le programme REDD+.</p> <p>6. On a l'impression que les cibles des messages de communication soient les intellectuels et ceux qui ont accès à l'internet.</p> <p>7. Les communications au niveau local sont encore loin d'être parfaites.</p> <p>8. Les outils d'informations ne sont pas très appropriés aux communautés dépendantes des forêts.</p> <p>9. Les supports et les moyens utilisés pour les invitations ne sont pas tout à fait adaptés aux contextes les plus locaux et ne ciblent pas les communautés de base.</p> <p>10. Les acteurs régionaux pensent que des informations pertinentes et importantes sont conservées jalousement par le niveau national et ne parviennent pas au niveau régional.</p> <p>11. Concernant la divulgation des informations, il s'avère que les résultats des études produites jusqu'à présent ne sont pas parvenus aux populations locales.</p>	<p>du programme, il serait préférable d'avoir des versions physiques des rapports (étude, atelier, ...) que l'on va distribuer.</p> <p>6. Traduire les documents et les termes techniques en malagasy et si possible en dialecte local pour une meilleure compréhension par les ruraux.</p> <p>7. Diffuser les informations et sensibiliser à travers les réunions communautaires, les discours traditionnels (kabary), chansons traditionnels (vako-drazana), les festivités locales et les jours de marché, les journaux (pour les populations)</p> <p>8. Proposition d'intégrer le Ministère en charge de de la Communication dans les structures multi-sectorielles (en tant que personne ressource)</p> <p>9. Saisir chaque organisation de journée festive pour véhiculer les messages de communication pour la REDD+</p> <p>10. Partager des versions physiques et en double exemplaire des documents sur la REDD+</p> <p>11. Il faut trouver des moyens pour que les populations locales puissent avoir accès aux informations.</p> <p>12. Impliquer et responsabiliser les VOI dans les campagnes de sensibilisation.</p> <p>13. Traduire la stratégie nationale de communication en malagasy et faire une large distribution pour les membres du PFR.</p> <p>14. Rendre transparent toutes les informations sur les futurs contenus du contrat de vente.</p> <p>15. Sensibiliser en utilisant les radios cartes pour diffusion régulière auprès d'un ou plusieurs groupe(s) d'écoute(s) dans les zones isolées loin de l'internet.</p> <p>16. Diffuser une séance de sensibilisation sur REDD+ avant la projection des vidéos</p> <p>17. Organiser des expositions et des théâtres avec la participation des gens locaux</p>	<p>5. Appuyer la communication intersectorielle et le réseautage</p> <p>PRE</p> <p>6. Diffuser les informations pertinentes aux populations locales dans les communes concernées utilisant des méthodes et dialecte adaptées au milieu</p>

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
		<p>18. La réalisation des chansons traditionnelles (vakysova) et la production des posters géants, des dessins animés et des bandes dessinées en dialecte local ou en malagasy officiel</p> <p>19. Les SLC, et les Autorités locales pourraient être des messagers pour la diffusion des informations sur REDD+</p> <p>20. Les visites d'échanges sont aussi efficaces que les sensibilisations pour les partages d'informations et des expériences.</p> <p>21. Il faut bien gérer le temps pendant les réunions</p> <p>22. Organiser les campagnes de sensibilisation et de communication, pendant le jour de marché communal, où les chances de toucher le plus de populations sont plus grandes</p> <p>23. Réaliser des sketches, des films courts métrage (en dialecte local ou en malagasy à la fin d'après-midi du jour de marché</p> <p>24. Créer un compte FACEBOOK ou un compte en réseaux sociaux pour le Programme REDD+, dont les cibles sont les jeunes.</p> <p>25. <i>Affecter un certain budget pour la communication et les informations au SLC et dotation de tous les moyens et les capacités requises pour ces activités de communication. Assurer que les BRC appuient les SLC. (Observation : les SLCs ainsi que les plateformes ne peuvent pas jouer un rôle de mise en œuvre, seulement d'orientation stratégique)</i></p> <p>26. <i>La plateforme régionale pourrait être opérationnalisée au niveau des Districts pour effectuer les actions de sensibilisation.</i></p>		
<p>Critère 10. Utilisation et divulgation des résultats des consultations- Les résultats des consultations sont-ils intégrés (incorporés, diffusés, divulgués et pris en comptes) dans les dispositifs de gestion ?</p>				

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
1. La recommandation sur les feed-backs des résultats de consultation a déjà été prise en compte, à travers la mise en ligne des rapports dans le site web de la REDD+ Madagascar.	1. Les feed-backs ou la restitution des résultats des études réalisées auprès des communautés locales ne sont pas encore effectués	1. Retour des informations auprès des populations locales est important 2. Les rapports des consultations devraient être envoyés à toutes les assistances sans exception 3. Utilisation de la même forme de communication pour les consultations (collecte de données) ainsi que pour la divulgation des informations	1.4 9	(en plus de ceux de critère N°09) Préparation à la REDD+ 1. Mettre les rapports de consultation sur le site web 2. Rendre les PVs et rapports des réunions, à tous les invités 3. Disséminer des synthèses des études et des consultations (bureau des BRC, régions, districts, communes, SLC, bibliothèques)

Composante 2. Préparation de la stratégie REDD+

2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières

Critère 11. Evaluation et analyse- Est-ce que le travail comprend : Une analyse des évolutions récentes de l'utilisation des terres ? Une évaluation des problèmes associés aux régimes fonciers et à l'enregistrement des titres de propriété, aux droits aux ressources naturelles (y compris traditionnels et coutumiers) ? Une analyse des lois, politiques et à la gouvernance forestière ?

1. Plusieurs études ont été faites pour évaluation et analyse. 2. Des options stratégiques ont été identifiées lors de l'élaboration du document de préparation R-PP en 2014. Elles sont actuellement améliorées, mises à jour et adaptées suivant les réalités. 3. Les consultations publiques ont beaucoup servi pour l'élaboration de la stratégie nationale et à la détermination des causes racines de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que des activités qui vont résorber ces problèmes.	1. Toutes les études ne sont pas encore complètes. Les études sur les forêts de mangroves, les forêts sèches et épineuses ne sont pas encore faites, ni commencées. Par contre, des études sur ces types de forêts peuvent être disponibles et exploitables auprès des institutions et les organismes qui travaillent dans ces régions. La consolidation de ces données peut être envisagée 2. Le phénomène « dahalo » (bandits) n'est pas mentionné ou non explicité dans ces études. Or, les dahalo utilisent les feux pour effacer leurs traces. Ils constituent un facteur majeur de déforestation et de dégradation des forêts (cas de la Région SOFIA)	1. Valoriser toutes les études faites pour avancer dans l'élaboration la Stratégie Nationale REDD+ 2. La stratégie nationale REDD+ devrait avoir des plans d'actions d'envergure nationale, mais pas seulement les actions dans les zones de l'Est 3. Réaliser des analyses sur l'impact de la migration et la démographie sur la déforestation 4. Sécuriser les zones forestières au nom de l'Etat au lieu de rester au statut de terrain domanial, pour éviter les risques qu'elles deviennent propriété privée et seront défrichées	2.1 2	Préparation à la REDD+ 1. Organiser des séances d'informations pour la présentation et collecte des feed back des éléments principaux de la SN 2. Assurer l'intégration de la dimension migration dans le développement de la stratégie nationale REDD+ 3. Elaborer le plan d'actions pour la mise en œuvre de la SNREDD
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Critère 12. Hiérarchisation des moteurs, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts- L'analyse a-t-elle été utilisée pour établir l'ordre des moteurs qui doivent être abordés par les programmes et politiques de la Stratégie REDD+ ? L'analyse a-t-elle examiné les principaux obstacles aux activités de maintien des forêts (stocks de carbone) ?

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
1. La hiérarchisation des éléments favorables et défavorables, directs et indirects et les obstacles à la mise en valeur des forêts reflète les idées des parties prenantes régionales consultées			2.2 7	Préparation à la REDD+
Critère 13. Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+ - Qu'est-ce qui indique des liens systématiques entre les moteurs identifiés et les activités REDD+ qui ont été identifiés ?				
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les activités qui pourraient être efficaces dans les zones autres que l'Est ne sont pas encore bien identifiées. 2. L'intégration de la sécurisation foncière et l'approche paysage dans les activités REDD+ semble encore peu claire. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'intégration multisectorielle des principaux secteurs de production à Madagascar est nécessaire, à savoir le secteur agricole (agriculture et élevage), la pêche, l'énergie et le secteur forestier. Cette intégration va plus loin jusqu'à des concertations fréquentes et communes pour une articulation des axes stratégiques, des orientations d'activités et cela à tous les niveaux (du national au local). Cela se concrétise par l'élaboration d'un schéma d'aménagement qui intègre tous les facteurs de production. (<i>Observation : se fait à travers la consultation de PFN et PFR</i>) 2. Privilégier des solutions alternatives qui permettent de réduire les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. On cite l'exemple des foyers améliorés et de la production de l'éthanol (<i>observation – filière éthanol n'est pas retenue comme alternative à la déforestation</i>) 3. Privilégier le reboisement avec une incitation telle que la prime verte (à grande échelle et avec le secteur privé) 	2.1 8	Préparation à la REDD+ <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'implication de tous les secteurs dans l'élaboration de la SNREDD PRE <ol style="list-style-type: none"> 2. Appuyer les chaînes de valeur des PFNL (produits forestiers non ligneux) et les cultures de rente
Critère 14. Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance - Les plans d'actions définissent-ils des étapes concrètes et ressources nécessaires ? (Ex actions pour progresser à court-terme, moyen-terme et long-terme sur les questions de propriété foncière, droits aux ressources naturelles, moyens de subsistance et gouvernance dans les régions prioritaires par les programmes de la REDD+)				
1. Les plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance sont tous inclus dans les options stratégiques et les activités.	1. Il n'existe pas de documents spécifiques en tant que "plans d'actions" mais les contenus devant faire partie intégrante de ce plan sont déjà tous disponibles.	1. Il convient de trouver des solutions intersectorielles (avec l'Aménagement du Territoire et le Foncier) pour alléger le processus de sécurisation foncière des aires protégées et des zones forestières	1.8 1	Préparation à la REDD+ PRE

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
<p>2. La prochaine instauration de plan d'actions permettant d'assurer la sécurisation foncière des parcelles de reboisement est une très bonne initiative.</p> <p>3. Les outils de planification de l'aménagement du territoire vont servir auprès de BIF pour faciliter ainsi la sécurisation foncière.</p> <p>4. Des aires protégées qui normalement sont des propriétés de l'Etat, vont être sécurisées sur le plan foncier, grâce au Fonds carbone</p> <p>5. Les cadres réglementaires sur les thématiques sont déjà mis en adéquation avec le plan d'action</p> <p>6. Existence de ce qu'on appelle "feuille de route"; document issu des études faites dans le cadre de ONU-REDD + en 2015.</p> <p>7. La politique du ministère de la décentralisation sur le renforcement des SLC communal et intercommunal est bénéfique pour le programme REDD+</p>	<p>2. Il n'y a pas d'action de sécurisation pour les VOI</p> <p>3. La raison d'être pour les TGRN et les réglementations régissant la Déforestation et la Dégradation sont mal comprises par les communautés surtout les communautés non VOI « Elles pensent qu'en dehors des AP et TGRN les forêts sont autorisées à exploiter librement ; d'autre pensent que ces forêts leur appartiennent depuis leurs ancêtres et pourquoi maintenant on leur a transféré sa gestion? »</p>	<p>2. Il faut que les autorités locales disposent suffisamment de capacité et de compétence pour tenir compte des migrations dangereuses dans leurs zones.</p> <p>3. Prioriser la sécurisation foncière des zones sensibles afin de mieux les protéger</p> <p>4. Appuyer les Communes à l'élaboration de Plan local d'Occupation Foncière (PLOF) et de SAC (Schéma d'Aménagement Foncier).</p> <p>5. Appui du BIF pour une meilleure gouvernance et pour des actions favorables à la REDD+</p> <p>6. Il faut trouver des axes stratégiques, des options et des sous options stratégiques et des activités dans la Stratégie Nationale REDD +, qui traitent la sécurisation des communautés.</p> <p>7. Il est important de penser à l'amélioration et/ou réforme des textes sur les transferts de gestion à travers le renforcement des droits de VOI, l'amélioration de l'encadrement et des imperfections sur les TGRN (application effective par les responsables)</p> <p>8. Voir dans la stratégie REDD+ le cas des aires protégées de catégories V et VI où il existe des propriétés privées titrées ou non titrées</p> <p>9. Capitaliser des résultats du PE III qui ont déjà établi le zonage du domaine forestier pour les services topographiques et du foncier, dans le but de définir les statuts du domaine forestier</p>		<p>1. Intégrer dans la stratégie régionale de mise en œuvre de PRE</p> <p>2. Appuyer à l'élaboration des SAC, SRAT dans les zones PRE</p> <p>3. Appuyer les Communes dans la mise en place de BIF ou de Guichet Foncier, à l'élaboration de Plan local d'Occupation Foncière (PLOF) et de SAC (Schéma d'Aménagement Foncier), incluant les mangroves</p> <p>4. Etablir une base de données pour une meilleure coordination intersectorielle pour une entente que les zones de REDD+ soit vraiment protégées, pour un statut forestier</p> <p>5. Renforcer l'étroite collaboration entre les Ministères des Forêts et du Mepate (domaines et topo) pour sécuriser les zones concernées par la REDD+ (mesure transitoire avant SRAT et SAC, sous forme de convention intersectorielle)</p>
<p>Critère 15. Incidence sur les lois et politiques forestières- L'évaluation met-elle en lumière les implications de la mise en œuvre des options stratégiques sur les lois et politiques forestières à long terme?</p>				
<p>1. Le Code Forestier a été maintenant élaboré (mais pas encore validé) et intègre le REDD+. Justement pour parvenir à une coordination des actions entre le Ministère de la Justice et du Ministère de l'Environnement.</p> <p>2. Le but est plutôt d'intégrer le REDD+ dans les législations existantes. Ce qui est déjà</p>	<p>1. Absence encore de textes régissant le REDD+, surtout la fiscalité carbone, donc de la finalité de toutes les actions. (partage des avantages)</p>	<p>1. Adoption du code forestier</p> <p>2. Elaboration de Projet des Décrets d'application des lois sur la REDD+</p>	<p>1.7</p> <p>6</p>	<p>Préparation à la REDD+</p> <p>1. Appuyer la finalisation de la loi forestière et le code forestier et proposer des textes d'application sur REDD+: fiscalité carbone, droit sur le carbone, partage des avantages, dispositif institutionnels, dispositif</p>

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
en pratique fait. (avec la Politique Forestière POLFOR),				financier, mécanisme de gestion de plaintes
2b. Options stratégiques REDD+				
Critère 16. Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+ - Est-ce qu'il y avait une hiérarchisation des options stratégiques de façon participative et transparente ? (hiérarchisées sur la base d'une évaluation approfondie des facteurs directs et indirects du déboisement, des obstacles aux activités de mise en valeur des forêts et/ou en fonction d'autres facteurs)Est-ce que le potentiel de réduction des émissions des activités a été estimé et en en quoi a-t-il éclairé l'élaboration de la stratégie REDD+?				
	1. La hiérarchisation des options stratégiques n'est pas encore tout à fait aboutie.	1. Il y a lieu de revoir encore les options stratégiques qui pour certains acteurs manquent encore de clarté. 2. Cette révision peut travailler sur le regroupement de certaines options stratégiques afin de ne pas rallonger encore la liste des options et des sous-options stratégiques.	2.2 7	Préparation à la REDD+
Critère 17. Evaluation de la faisabilité - Est-ce que les options stratégiques de REDD+ ont été évaluées et hiérarchisées en fonction de leur faisabilité sociale, environnementale et politique, des risques et d'une analyse coûts-bénéfices ?				
			2.1 6	Préparation à la REDD+
Critère 18. Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur - Y-a-t-il une identification des discordances majeures entre les options stratégiques de REDD+ et les politiques ou programmes d'autres secteurs associés au secteur forestier (agriculture, transport par exemple) ? Y-a-t-il une procédure visant à y remédier des discordances agréées ? Les options stratégiques contribuent-elles aux objectifs de développement et mobilisent-elles l'adhésion des collectivités ?				
			1.9 5	Préparation à la REDD+
2c. Cadre de mise en œuvre				
Critère 19. Adoption et application des lois et réglementations - Des lois et/ou règlements associés aux programmes et activités REDD+ ont-ils été adoptés? Sont-ils appliqués?				
1. Il existe d'ores et déjà des différentes conventions qu'il mérite de capitaliser.	1. A Madagascar, du point de vue générale, on a du mal et à mettre en pratique, mais encore à faire appliquer le cadre réglementaire et les cadres de mise en œuvre qu'on sait si bien élaborer.	1. Responsabiliser chaque secteur et chaque ministère concerné, à travers sa direction en charge de l'environnement, pour assurer l'exécution de la Stratégie Nationale REDD <i>(observation : Le niveau cellule semble trop technique pour le contenu de la stratégie. Un niveau plus élevé est proposée exemple : direction en charge de l'environnement dans chaque secteur)</i>	1.6 8	Préparation à la REDD+ Cf action critère 15

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
		2. Envisager la réforme des dispositifs institutionnels pour la facilitation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ 3. Prise en compte et étude sur une éventualité de révision du Décret de 2012-690 sur les procédures d'approbation des projets carbone et mise en place et gestion du registre national carbone à Madagascar avec une réforme au lieu de révision des textes et réglementations sur le carbone		
Critère 20. Directives de mise en œuvre - Est-ce que le cadre de mise en œuvre définit : les droits au carbone ? les mécanismes de partage des avantages ? les modalités de financement de REDD+ ? les procédures officielles d'agrément des projets pilotes ? les mécanismes de plaintes/recours ?				
1. On dispose des études appuyées par l'ONU REDD en 2015 qui informent et alimentent les réflexions sur la stratégie nationale REDD+ et le droit carbone. Exemple l'analyse de cadre juridique effectué dans le cadre de Projet TAMS en 2008, qui évoquait le droit de carbone dans le cadre de la déforestation.		1. Proposition de créer un FONDS REDD+ pour que le fonds carbone n'ait pas de statut de "fonds publique", c'est-à-dire objet d'approbation dans les lois de Finance	1.7 1	Préparation à la REDD+ 1. Finaliser du mécanisme de partage des avantages, des modalités de financement de REDD+, des procédures officielles d'agrément des projets pilotes, du mécanisme de plaintes/recours 2. Elaborer des directives pour l'obtention du CLIP
Critère 21. Mécanisme de partage des avantages - Qu'est-ce qui indique que les mécanismes de partage des avantages sont transparents?				
1. Les principes et les attentes ont été identifiés utilisant une participative et transparente.	1. Les détails du Mécanisme de partage des revenus, notamment les cadres juridiques qui régissent le mécanisme, sont encore à développer 2. On n'a pas encore défini de critères déterminants pour fixer le partage des revenus de carbone. Il est encore nécessaire de définir ce que veut dire par "performance" si cette performance est le critère déterminant du partage de bénéfice. 3. Il existe une crainte que les consultations faites sur le cadre de répartition seront ignorées par le Bailleurs de fonds, mais aussi par d'autres acteurs, qui pourrait avoir	1. Cadrer les mécanismes de partage de bénéfices dans les cadres réglementaires bien élaborés. 2. Prévenir les risques que les fonds Carbone seraient affectés dans le Trésor Public d'où il sera très difficile d'affecter la totalité de fonds au Ministère de l'Environnement ou vers un Fonds Spécifique. 3. Le fonds carbone doit être dédié en grande partie sur des actions qui permettent de maintenir la couverture forestière. 4. Prioriser les activités à partir des niveaux locaux pour être remontée auprès des décideurs régionaux. 5. Bien planifier les activités et les budgets alloués avant la répartition des revenus carbone	1.6 2	Préparation à la REDD+ 1. Développer des propositions et les présenter au niveau des PFN, PFR 2. Créer un fonds spécifique et indépendant REDD+

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
	<p>ses propres clés de répartition des revenus de carbone (cas de CAZ et la Banque Mondiale)</p> <p>4. Au stade actuel, il est difficile d'évaluer la transparence et l'équité du mécanisme de partage des avantages.</p>	<p>6. Au final, le mécanisme de partage de avantages doit expliquer clairement et de manière très transparente la gestion des fonds et la répartition budgétaire.</p> <p>7. Au préalable, ce mode de répartition doit obtenir l'aval et l'acceptation de tous les acteurs concernés.</p> <p>8. Le BNC-REDD+ devrait assurer que les audits techniques et financiers du fonds carbone sont bien faits.</p> <p>9. Considérer de prime ou de bonus pour les collectivités locales ou le Fokontany ayant bien accompli les activités REDD+ après une évaluation objective et indépendante.</p> <p>10. Assurer la transparence des pourcentages affectés Communes, VOI, Fkt, régions</p> <p>11. Etudier la mise en œuvre des pénalités en contrepartie des récompenses. Il faut envisager des sanctions pécuniaires pour les porteurs de projet, n'ayant pas réussi à maintenir les indicateurs de performance.</p> <p>12. Etudier toutes les possibilités et les bonnes pratiques nationales et internationales pour enrichir davantage les mécanismes de partage de bénéfices</p> <p>13. L'étude en cours sur le mécanisme de partage des avantages peut proposer plus d'un seul scénario avec les avantages et les inconvénients. Dans ce cas, on sera en mesure de trancher sur le mécanisme le plus accommodant pour toutes les parties prenantes</p> <p>14. Il faut proposer des solutions juridiques (renforcer par la loi et des textes réglementaires) pour vraiment affecter les bénéfices au niveau des localités.</p> <p>15. Il a été aussi proposé la création d'un bureau spécifique, qui va gérer le fonds dans chaque Région concernée, ou bien d'un bureau unique pour un bloc de forêts appartenant à au moins deux Régions. (Observation : il n'y a pas de</p>		

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
		<p><i>fonds régional (au sens institutionnel). La trésorerie et les financements transitent par le BRC vers les acteurs concernés (uniquement gestion de la trésorerie))</i></p> <p>16. Proposition d'instaurer un mécanisme d'arbitrage au sein de la plateforme.</p> <p>17. Il faut éclaircir et spécifier dans ce cadre juridique les rôles et les attributions des SLC (afin d'éviter que les CTD (Régions, District et Communes) et l'Etat Central prennent une grosse part de revenus à distribuer). (Observation : les SLC ne seront pas des agents d'exécution de la REDD+. Les revenus ne sont pas distribués "par acteur". Les revenus sont affectés par projet, selon un plan d'activité bien défini. Les acteurs au sein d'un projet ne bénéficient pas de revenu : on leur affecte du financement pour faire un travail (activité). Les bénéfices perçus par les acteurs sont des récompenses, sous forme « exclusif » de projet d'investissement / infrastructure.)</p> <p>18. Capitaliser les résultats obtenus dans le cadre de l'APA (Actions de Partage des Avantages) pour développer le mécanisme en cours d'étude, pour voir aussi les cohérences entre APA et REDD+</p>		
Critère 22. Registre national REDD+ et système de suivi des activités REDD+ - Existe-il un système national d'information géo-référencé ou un registre opérationnel regroupant l'ensemble des informations sur les programmes et projets nationaux et infranationaux de REDD+? Assure-t-il un accès public aux informations sur REDD+?				
1. Réflexions déjà engagées au sein de BNC pour la mise en place de registre national		1. Capitaliser les expériences des autres projets de vente de carbone	1.2 9	Préparation à la REDD+ 1. Mettre en place d'un registre carbone forestier
2d.Impacts sociaux et environnementaux				
Critère 23. Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales - Est-ce que les questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales ont été identifiées dans le cadre des études/analyses et lors des concertations sur la stratégie ?				
1. La méthode utilisée pour l'élaboration de l'EES (Consultation publique, ateliers régional et national) permet en effet de d'identifier tous les types d'impacts, ainsi que les solutions proposées.			2.1 5	Préparation à la REDD+ 1. Finaliser et valider les CGES (cadre de gestion environnementale t sociale), CPRP (Cadre de Politique de

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
<p>2. Les consultations villageoises et au niveau de collectivité territoriale ont été effectuées dans le cadre des études environnementales et sociales.</p> <p>3. Le processus de consultation communautaire pour l'EES a respecté l'approche genre, la participation et les représentativités des participants</p> <p>4. Les us et coutumes qui devraient renforcer le moyen de communication ont déjà été pris en compte dans l'EES</p> <p>5. Il y a prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans l'EES.</p> <p>6. Existence de screening environnemental.</p>				Réinstallation des Populations) et CF (Cadre Fonctionnel)
Critère 24. Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts- Est-ce qu'il y avait une considération des résultats de l'EES et des éventuels impacts sociaux et environnementaux pour hiérarchiser et définir les options stratégiques de REDD+?				
<p>1. Les options et les sous options stratégiques dans le RPP ont été améliorées et mise à jour par rapport à la situation actuelle.</p>	<p>1. Les impacts directs ont été identifiés mais les risques indirects tels que les dédommagements engendrés par l'application de ce programme ne soient pas davantage approfondis</p>	<p>1. Envisager de mener des études d'impacts sur le changement de comportement vis-à-vis de bénéfices de la REDD+ ou inversement</p>	1.9 0	Préparation à la REDD+ <p>1. Finaliser le plan du système d'information sur les sauvegardes incluant le suivi d'impact REDD+</p>
Critère 25. Cadre de gestion environnementale et sociale- Le CGES est-il en place et assure-t-il la gestion des éventuels risques et effets environnementaux et sociaux associés aux activités REDD+?				
<p>1. On a pu établir des drafts et des propositions sur les cadres de gestion environnementale et sociale. Pour ce faire, il importe de bien déterminer les critères d'éligibilité des PAPs (personnes affectées par le projet) et de bien distinguer les compensations des deux catégories de PAPs</p> <p>2. L'adoption de l'approche CLIP (Consentement Libre et Informée au Préalable) est très utile dans la mesure où elle permet une totale intégration des communautés locales à la mise en œuvre du sous-projet financé par le fonds carbone.</p> <p>3. L'approche CLIP est avantageuse et donc appréciée dans la mesure où : Ce sont les</p>	<p>1. Besoin d'un système de suivi de l'application du CGES</p> <p>2. Le CGES est encore en cours de validation. <i>Il n'est pas défini les critères d'identification des PAPs : qu'elles soient mineures, majeures, ou moyennes, ainsi que leurs critères d'éligibilité.</i></p> <p>3. Par expériences, les populations locales concernées ne s'expriment pas ouvertement pendant le processus d'élaboration des documents cadres. Dans ces conditions, elles ont tendance à ne pas émettre des objections sur les propositions théoriques, mais lorsqu'il s'agit de les appliquer, c'est en ce</p>	<p>1. Bien préciser les types de projets REDD+ objets d'EIE et de PREE</p> <p>2. Bien définir les critères d'identification des PAPs</p> <p>3. Assurer que les compensations parviennent vraiment jusqu'aux PAPs (identifiées et confirmées), afin d'éviter les conflits entre les populations locales et l'Administration forestière dans le Cadre Fonctionnel</p> <p>4. On suggère une analyse et des mesures les plus pratiques pour l'approche CLIP des communautés locales.</p> <p>5. Les interdictions à l'utilisation des ressources forestières relatives au programme REDD+ devraient être claires aux communautés notamment aux PAPs dans le Cadre Fonctionnel</p>	2.0 1	Préparation à la REDD+ <p>1. Finaliser et valider les cadres</p> <p>2. Assurer le renforcement des capacités pour leur opérationnalisation</p> <p>3. Développer et valider les directives sur le CLIP et la mise en œuvre des cadres (déjà en Critère N°20)</p>

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
bénéficiaires directs qui émettent leur avis ou leurs contestations sur l'activité à mettre en œuvre ; Il s'agit d'une décision qui peut impliquer toute une communauté et non des individus à minorité ; Le CLIP est fait pour chaque activité, mais ne s'applique pas à un projet global ;	moment que surviennent les difficultés d'application.	<p>6. Le CLIP devrait être obtenu en présence des autorités étatique compétente, à l'exemple du Représentant de l'Etat par niveau de Collectivité (Chef de Fokontany, Chef de District, Préfet de la Région, Maire, etc.) et validé par le SLC (Observation : Le rôle de SLC est la priorisation des activités REDD+ mais non pas le suivi et validation des activités).</p> <p>7. Il est recommandé de bien analyser la cohérence des trois cadres de l'étude environnementale et sociale avec les textes et les cadres réglementaires en vigueur. (Observation : la cohérence est déjà assurée par les analyses effectuées pour le développement des cadres)</p> <p>8. Revenir à la plateforme régionale et à la SLC de définir les modalités et la mise en pratique du CLIP. (Observation : les PFRs et PFNs seront appeler à donner un avis sur les modalités/lignes directrices CLIP mais les SLC ne sont pas appropriées étant donné qu'ils devraient être valables partout. Le Groupe Technique Sauvegardes sera plutôt l'entité plus apte pour appuyer BNCR avec leur définition)</p> <p>9. Comment légiférer l'EESS au même titre que MECIE ? Pas seulement dans le cadre de REDD+</p>		

3. Niveau de référence des émissions/niveaux de référence

Critère 26. Démonstration de la méthode - La méthodologie est-elle clairement documentée ? Si les données additionnelles sont nécessaires existe-t-il un plan pour des mesures supplémentaires ?

<p>1. L'inventaire carbone pour la forêt de l'Est a été effectué en 2016 et l'année 2017 pour l'écorégion de l'Ouest et l'année 2018 pour les écorégions de mangroves et forêts épineuses</p> <p>2. On a respecté toutes les recommandations de la CCNUCC, étant donné que l'existence d'évaluation systématique (deux fois dans l'année sur la</p>	<p>1. On a des données complètes pour la région Est mais les données complètes nationales seront le prochain objectif.</p>	<p>1. Recommandation de prendre en compte les analyses et les expériences faites par Blue ventures dans la Région Sud Ouest et au Nord à Ambanja</p>	<p>2.2 9</p>	<p>Préparation à la REDD+</p> <p>1. Améliorer le NERF (niveau d'émission de référence pour les forêts) national avec l'intégration des données d'inventaire forestier de l'écorégion de forêt sèche de l'ouest, de mangrove et de forêt épineuse</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
prise en compte des directives spécifiques de la méthodologie sur le scenario de référence)				
Critère 27. Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national- L'établissement du NERF tient-il compte des données historiques ? Des raisons et des données convaincantes démontrent-ils que les ajustements projetés sont crédibles et défendables ? Les données et documents sont-ils fournis pour permettre la reconstruction ou la vérification indépendante du NERF ?				
			2.1 4	Préparation à la REDD+ 1. Actualiser l'analyse de déforestation au niveau national avec les données de 2016
Critère 28. Faisabilité technique de l'approche méthodologique et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC- Le NERF (présenté dans le dossier préparatoire) est-il fondé sur des informations transparentes, complètes et précises, compatibles avec les directives de la CCNUCC et les dernières directives et lignes directrices du GIEC ? Sera-t-il possible pour le GIEC de procéder à l'évaluation technique des jeux de données, des approches, des méthodes, des modèles (le cas échéant) et des hypothèses utilisées pour définir le NERF ?				
			2.1 7	Préparation à la REDD+ 1. Améliorer le document NERF suivant les recommandations de la CCNUCC
Composante 4. Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegardes				
4a. Système national de suivi forestier				
Critère 29. Explication de la méthode de suivi- Des raisons explicites viennent-elles étayer le choix des méthodes utilisées dans le MNV ? Le système a-t-il été examiné sur le plan technique et approuvé à l'échelon national ? Est-il compatible avec les directives nationales et internationales ? Les éventuelles sources d'incertitude sont-elles identifiées ?				
1. L'inventaire forestier a toujours été la mission de l'Administration forestière (depuis l'IEFN 96) .Le système de suivi sera opérationnel au cours de l'année 2018 pour l'Er Programme; Le système du suivi avec et par les communautés n'est pas	1. Le plan technique de suivi national forestier sera approuvé cette année ; Les sources d'incertitude sont à analyser encore. (Observation : les sources d'incertitude sont déjà identifiées et analysées dans le document NERF national)		1.8 6	Préparation à la REDD+ 1. Elaborer un plan d'action pour le développement et la mise en œuvre d'un système SNSF/MRV opérationnel

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
nouveau non plus, surtout dans le cadre de la protection des aires protégées.				
Critère 30. Démonstration des premières phases d'application - Le système est-il en mesure d'assurer le suivi des résultats des activités auxquelles la stratégie REDD+ nationale donne priorité (contre le NERF) ? Est-ce que le système est en mesure d'évaluer le déplacement des émissions (fuite) ? Les principales parties prenantes participent-elles à l'élaboration et aux premières phases d'application du système ? Le système permet-il de comparer l'évaluation de la couverture forestière et de la teneur en carbone (et les émissions GES associées) aux estimations de référence du NERF?				
	1. Le système n'a pas encore été mis en œuvre et appliqué.	1. Impliquer davantage les parties prenantes dans le suivi de l'application de système de suivi	2.0 0	PRE 1. Mettre en application du système de suivi forestier au niveau de l'ER P avec l'implication des parties prenantes (GMC, GT REL)
Critère 31. Dispositifs et capacités institutionnels - Les mandats relatifs aux tâches associées au suivi des forêts sont-ils clairement définis ? Est-ce que les données sont partagées de façon transparente ? Besoins/ ressources nécessaires (capacités, formations, matériel, logiciels et budget requis par exemple) : ont-ils été définis et estimés ?				
1. Le dispositif institutionnel du système national de suivi des émissions de carbone MNV est déjà validé au sein de GMC; Les matériels et les infrastructures (bâtiments) nécessaires pour faire fonctionner le système de suivi sont prêts. (afin de pouvoir fonctionner 24h/24H sans interruption même en panne d'énergie). Les matériels et équipements de suivi sont hébergés au sein de BNC REDD+. 2. Un des points forts est que le processus d'élaboration du système a été analysé de telle sorte que ce sont les capacités des Ministères qui seront valorisées. En ce sens, le Ministère serait en mesure de produire avec les qualités requises différentes sortes de cartographies sur la déforestation et la dégradation forestière du pays.	1. Le SNSF est encore loin d'être bouclé étant donné que beaucoup de paramètres restent à définir. De plus le budget et les plans d'actions ne sont pas encore clairs	1. Capitaliser les techniques de suivi par voie aérienne	2.0 0	Préparation à la REDD+ 1. Etablir le plan d'actions et budget de la mise en place d'un SNSF 2. Créer le Laboratoire géomatique 3. Elaborer et valider le document MNV

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
4b. Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes				
Critère 32. Identification des aspects non liés au carbone et des questions sociales et environnementales pertinentes- Les problèmes sociaux et environnementaux et avantages non liés au carbone ont-ils été identifiés ? Y a-t-il des recommandations en matière de renforcement des capacités ?				
1. Les aspects non liés au carbone sont identifiés 2. Plusieurs études ont déjà été menées dans le cadre du programme REDD+ notamment pour les études sur les références socio-économiques, l'analyse de l'économie politique de la DD, etc.		1. Les perspectives culturelles doivent être prises en considération dans toutes ces études (à l'exemple des croyances locales). 2. Insuffisance d'efforts de porter à connaissance des acteurs les aspects non liés au carbone	2.0 0	Préparation à la REDD+ 1. Prendre en compte des mesures alternatives
Critère 33. Suivi, notification et échange d'informations- Est-ce que le système prévoit la diffusion régulière des données relatives aux aspects non liés au carbone et aux sauvegardes ? Est-ce que le système prévoit la collecte et diffusion des informations sur: moyens de subsistance ruraux, conservation de la biodiversité, prestation de services écosystémiques, des principaux facteurs de gouvernance, et l'application des sauvegardes				
1. Les différents indicateurs de suivi ainsi que les principes et critères de sauvegarde de Cancun sont identifiés		1. Assurer la diffusion des informations au niveau régional et au niveau local 2. Définir les fréquences de la production des rapports et les synthèses	1.9 5	Préparation à la REDD+ 1. Finaliser et valider les indicateurs et les protocoles de suivi du système d'information sur les sauvegardes 2. Renforcer les capacités des responsables de suivi y compris collecte, traitement, analyse et diffusion 3. Diffuser les résultats de suivi à travers les moyens ciblés
Critère 34. Dispositifs et capacités institutionnels- Les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes sont-ils clairement définis ? Est-ce que les moyens nécessaires sont calculés et prévus ?				

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
<p>1. En matière de suivi, on prévoit la mise en place de personnes d'appui technique (PAT) au sein du Bureau Régional de REDD+, justement pour l'encadrement et le renforcement de capacité de toutes les structures en charge de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Programme REDD+.</p> <p>2. Il est aussi légitime que toutes les données publiées par BNCREDD passent d'abord par la validation ou l'approbation des deux niveaux de plateformes.</p> <p>3. Le groupe thématique de sauvegarde a pour mission d'étudier en profondeur les détails du système d'information et de suivi, avant sa validation finale.</p> <p>4. L'évaluation systématique et périodique au moins tous les deux ans serait importante pour assurer la transparence des activités et instaurer un climat de confiance entre les acteurs</p> <p>5. L'évaluation suivant le cycle du projet (court, moyen ou long) sera bénéfique pour le suivi des promoteurs</p> <p>6. L'existence des observateurs indépendants est très pertinente et justifiée pour assurer la transparence et la clarté des réalisations.</p> <p>7. Le caractère de suivi indépendant est une excellente chose. Mais maintenant, il importe de mettre en pratique le système pour vraiment connaître ses forces et ses faiblesses. (Observation: le suivi indépendant mandaté par le COPIL va se faire tous les 4 ans, Entretemps les promoteurs vont fournir des rapports de suivi annuel renforcés par des réunions périodiques organise par BRCCR/PATs avec les parties prenantes concernées dans les lieux de mise en œuvre pour l'évaluation</p>	<p>1. Les contenus du système de suivi sont encore largement incomplets et insuffisants pour être jugés de pratiques.</p> <p>2. Le Bureau Régional de Coordination REDD+ n'est pas encore créé pour parfaire et perfectionner le système de suivi.</p> <p>3. Il arrive souvent que les rapports sur les réalités sur le terrain et au niveau local ne sont pas parvenus jusqu'à la société civile.</p> <p>4. Certaines sociétés civiles ont du mal à fournir des rapports écrits, mais elles ont surtout tendance à opérer de manière verbale (Observation : le suivi sera évalué et appuyé par des réunions périodiques avec les parties prenantes organisées par les BRCCR/PAT ou les OSC pourraient intervenir oralement)</p> <p>5. Quant aux SLC, on doute la compétence et la capacité technique des membres de la SLC au niveau communal pour assurer convenablement le suivi opérationnel et avoir un regard objectif étant donné que les membres de la SLC sont nommés par le Maire. (Observation : les SLC sont plutôt chargées de la priorisation des activités et non pas de leur suivi)</p>	<p>1. La sélection des observateurs indépendants devrait être transparente et claire.</p> <p>1. Proposition d'instauration d'une cellule de validation au sein de la plateforme régionale (Observation pour ce point et tous les suivants : les plateformes et les SLC veillent à l'orientation stratégique mais n'auront pas un rôle dans le suivi des activités)</p> <p>2. Il a été conseillé d'instaurer de responsable environnement au sein des communes</p> <p>3. Il faut approfondir et bien éclaircir le rôle des Communes et des SLC dans les activités de suivi, de rapportage et de notification.</p> <p>4. Faire participer les plateformes régionales dans une certaine mesure aux missions de supervision de la mise en œuvre sur le terrain.</p> <p>5. Les rapports de suivi émis par les plateformes régionales doivent être consultés et parvenus et explicités par la plateforme nationale.</p>	<p>1.9 0</p>	<p>Préparation à la REDD+</p> <p>1. Finaliser et valider le Protocole (Guide) qui clarifie les mandats et rôles des différentes entités responsable du suivi des aspects non-carbones et des sauvegardes</p> <p>2. Elaborer la charte des responsabilités à la suite du Protocole</p> <p>3. Renforcer les capacités pour assurer le suivi</p>

Points forts	Points faibles	Recommandations		Plan d'action
<p><i>transparente et participative du respect des sauvegardes et de la qualité du suivi)</i></p> <p>8. <i>Les Communes, aussi bien que les SLC, auront un rôle majeur à jouer dans le suivi pendant dans la phase d'opérationnalisation. Il en est de même de leur contribution dans toutes les actions de communication et la gestion des plaintes. (Observation : les communes auront un role dans le suivi mais les SLC sont plutôt charge de la priorisation des activités et non pas de leur suivi)</i></p>				